



- Maître d'ouvrage -
COMMUNE DE AMANCE

Plan de zonage pluvial

-
Bourg

Légende

-  Zone où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
-  Zone où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement

Format	A3	Echelle	1/5000
Etabli par	V. MESLIER	Date de réalisation	26/01/2023



- Maître d'oeuvre -
REGIE DU SDDEA

4, rue Jean Monnet 10 600 LA CHAPELLE SAINT LUC
 Tel: 03 25 72 19 68 Fax: 03 25 79 10 34

